

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La prime vélo électrique étendue aux reconditionnés

Pour encourager les habitants des Sorgues du Comtat à moins utiliser la voiture et à privilégier d'autres modes de déplacements, l'Agglo a élargi l'éligibilité à la prime vélo à assistance électrique.

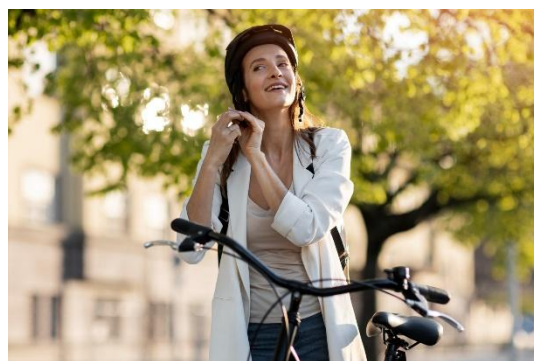
Désormais, cette subvention est également accessible pour l'achat d'un vélo électrique reconditionné.

Cette initiative vise à favoriser le réemploi et l'économie circulaire, tout en continuant à soutenir la préservation de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre.

Cette prime vélo concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique, neuf ou reconditionné, à deux ou trois roues, destiné à un usage personnel. Le vélo doit avoir été acheté moins d'un an avant la demande de subvention.

Cette subvention s'élève à 20 % du prix TTC du vélo sans pouvoir dépasser un plafond de 120 euros et ne pourra être versée qu'une seule fois par demandeur.

Pour bénéficier de cette subvention, il suffit aux habitants du territoire des Sorgues du Comtat (Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues) de se rendre sur le site internet de l'Agglo, dans la rubrique « Mobilité » afin de déposer le dossier de demande de prime vélo à assistance électrique.



Choisissons le vélo pour des déplacements plus responsables.

Contact presse Les Sorgues du Comtat

Christelle HENGY

Chargée de communication

04 90 61 15 50

christelle.hengy@sorguesducomtat.fr



JE SUIS UN JOURNALISTE

[Profil « Journaliste »](#)

www.sorguesducomtat.fr